



Chiffre à la une

22 mesures, déclinées selon 3 axes sectoriels,

ainsi se décline **le plan "Électrifions la France !"**. Au-delà de l'approche par secteurs d'activité (bâtiments, mobilités, industrie-artisanat-agriculture), le dispositif prévoit également 3 mesures transversales :

- **le déploiement de 100 territoires pilotes**, d'ici l'été 2026 pour accélérer la sortie du gaz et du fioul,
- **la priorisation des raccordements électriques**, d'après le principe "premier prêt, premier servi" (au lieu de "premier arrivé, premier servi"),
- et **l'application de l'interdiction de la publicité pour les énergies fossiles**, adoptée en 2021, mais jamais mise en œuvre.

Dévoilé le 23 avril dernier, il vise à **réduire la dépendance aux énergies fossiles** (60 % de la consommation actuelle) et à porter **la part de l'électricité à 38 % d'ici 2035**, sans nouveau budget mais via une réorientation des CEE (4,5 Mds€/an).

Parmi les annonces : l'interdiction du gaz dans les logements neufs dès 2027 (et les bâtiments tertiaires ensuite), la fin des aides pour les chaudières gaz (MaPrimeRénov', éco-PLS), un schéma directeur pour multiplier par 5 les bornes de recharge d'ici 2035. Les mobilités bénéficieront également de 50 000 véhicules électriques en leasing social, de subventions pour les VUL et poids lourds, et d'un déploiement massif de bornes. L'Etat se veut également exemplaire, en prévoyant la sortie du gaz/fioul de 200 000 bâtiments (40 % concernés) via des marchés simplifiés (seuil relevé à 140 000 €), et un verdissement de la flotte de l'Etat (50 % de véhicules à faibles émissions en 2026, 70 % en 2027).

🔗 Consultez le **dossier de presse du Plan National d'électrification** (source : <https://www.ecologie.gouv.fr>)

> www.banquedesterritoires.fr – Le Monde – www.lagazettedescommunes.com – Les Echos - 23/04/26 – Contexte – 24/04/26

Le 28 avril 2026, **la ministre chargée de l'Énergie, Maud Bregeon**, a reconnu devant le Sénat que **l'idée d'augmenter la fiscalité du gaz tout en baissant celle de l'électricité, pour inciter à la transition énergétique, était une "bonne approche" sur le principe**. Cependant, elle a jugé cette mesure **"socialement difficilement explicable"**, car elle pénaliserait les 11 millions de foyers modestes chauffés au gaz,

En ce qui concerne **l'industrie et l'artisanat** le plan mise sur des technologies matures (60 à 85 % des usages thermiques fossiles électrifiables) pour réduire la dépendance aux hydrocarbures (70 % de la consommation industrielle actuelle) et atteindre **47 % d'électricité dans l'industrie d'ici 2030**. Le gouvernement propose des **aides ciblées** (16 M€ pour les équipements artisanaux, 50 M€ pour les engins de chantier, révision des fiches CEE pour les PAC industrielles et chaudières électriques), **des contrats longs** (8-10 ans) pour sécuriser les prix, et des **raccordements prioritaires** (notamment pour les data centers via des "piquages" sur les lignes à 400 kV).

D'ici à l'été, **100 territoires pionniers (communes ou EPCI)** seront sélectionnés pour accélérer l'électrification des transports, la sortie du fioul et du gaz (avec accompagnement financier des ménages), tout en évitant une sortie désordonnée du réseau. Ces territoires devront fixer des objectifs chiffrés et servir de vitrines pour une France moins dépendante des énergies fossiles.

Cependant, des critiques persistent : **absence de réforme fiscale** (l'électricité reste plus taxée que le gaz), incertitudes sur **l'efficacité des CEE** (jugés insuffisants pour un basculement massif), et manque de mesures sur **la sobriété**, malgré l'objectif de remplacer 85 TWh de gaz d'ici 2030. Le secteur gazier, directement visé, attend un plan plus global intégrant d'autres vecteurs de décarbonation.

souvent incapables de financer une électrification de leur système de chauffage. Plutôt que de transférer le coût vers ces ménages, **le gouvernement privilégie une aide directe à l'électrification** (via le plan d'électrification et les Certificats d'Économie d'Énergie), une solution plus équitable selon elle.

> Contexte 29 04 2026

SOCIAL - FORMATION & ATTRACTIVITÉ

À l'occasion de la **Journée mondiale pour la santé et la sécurité au travail** (28 avril 2026), les syndicats ont vivement critiqué les annonces du gouvernement sur la **prévention des accidents chez les jeunes travailleurs**, les jugeant **"cosmétiques"** et redondantes avec des mesures déjà existantes mais mal appliquées. **Le ministre du Travail, Jean-Pierre Farandou**, a proposé des symboles distinctifs (comme des casques marqués) pour identifier les jeunes en entreprise, ainsi que l'intégration de volets santé-sécurité dans les contrats d'apprentissage. **Les syndicats (CGT, FSU, Solidaires) dénoncent un manque de moyens concrets** : suppression des CHSCT, effectifs insuffisants de l'Inspection du travail (moins de 2 000 agents pour 20 millions de salariés), et une responsabilité décalée vers les jeunes eux-mêmes plutôt que vers les employeurs. Parallèlement, **la mort récente de deux jeunes en stage** (un lycéen de 15 ans écrasé par un chariot élévateur dans le Gard, un intérimaire de 22 ans dans le Rhône) relance le débat sur **la sécurité des stages d'observation**, dont les modalités (durée, encadrement) sont remises en question par les parents, enseignants et syndicats. Certains plaident pour raccourcir ou supprimer ces stages, soulignant leur caractère parfois dangereux et peu formateur, tandis que le gouvernement envisage des ajustements (stages multi-entreprises, renforcement des consignes). En 2024, 764 salariés du privé sont morts au travail (1 297 en incluant les décès imputables aux trajets et maladies professionnelles).

> Le Monde - 29/04/26 – Le Figaro.fr – 26/04/26

Selon l'enquête annuelle réalisée par France Travail sur les besoins de main-d'œuvre anticipés par les entreprises, les projets de recrutement en France s'élèvent à 2,3 millions en 2026. En recul de 6,5 % par rapport à 2025, ils se situent aux niveaux d'avant la pandémie, loin des pics de 2022-2023 (plus de 3 millions). Cette baisse, liée à une conjoncture incertaine (guerre au Moyen-Orient, hausse des coûts énergétiques, inflation), touche presque tous les secteurs, sauf la santé/social (+0,4 %, 320 000 embauches prévues). Les chutes les plus marquées concernent le BTP (-16,2 %), le numérique (-25,2 %) et les télécoms, tandis que l'industrie (-2,4 %) et l'hôtellerie-restauration (-5,5 %) résistent mieux. 44 % des entreprises anticipent toujours des difficultés de recrutement (jusqu'à 65 % dans le BTP et 54 % dans la santé), en raison de profils inadéquats (84 % des cas), d'un manque de candidats (82 %) ou de conditions de travail dissuasives (39 %), liés à la pénibilité ou à des coûts de déplacements élevés. Seuls 58,2 % des recrutements seront durables (CDI ou CDD longs), en baisse de 5 points. Face à ce constat, France Travail cible 11 filières prioritaires (santé, BTP, industrie, etc.) avec une stratégie en 4 axes : attirer (immersion, mentorat), former (adaptation aux besoins), recruter (simplification des processus) et fidéliser (mobilité, reconversion). Cependant, l'inadéquation offre-demande persiste, notamment pour les métiers peu attractifs (couvreurs, chauffeurs routiers) ou très qualifiés. Les entreprises adoptent une attitude prudente, voire en "stop and go", et certains secteurs, comme le transport, peinent à recruter malgré des besoins structurels (70 000 chauffeurs manquants d'ici 2035).

Consultez les résultats détaillés de l'enquête de France Travail (source : <https://statistiques.francetravail.org/bmo>)

> Le Monde - 21/04/26 - www.banquedesterritoires.fr - 22/04/26

RÉSEAUX & INFRASTRUCTURES

Interviewée par le Figaro, Marianne Laigneau, présidente d'Enedis souligne l'urgence de renforcer la résilience du réseau (30 % du plan dédié au climat) face aux aléas croissants (doublement tous les ans) et de sécuriser la filière électrique européenne pour réduire la dépendance à la Chine. Elle défend une préférence communautaire et une visibilité à 8 ans pour les fournisseurs, afin de préserver un tissu industriel souverain. Avec l'objectif d'augmenter la part de l'électricité dans la consommation française (de 27 % à 50 % d'ici 2050), Enedis mise sur les transports (200 000 points de charge aujourd'hui, objectif 400 000) et l'électrification des usages, sans s'engager dans des débats stériles (nucléaire vs renouvelables). Pour soutenir cette transition, Enedis et RTE multiplie les infrastructures (postes-source, comme celui inauguré le 17 avril dernier à Pompignac (33) ; 11 M€, 5 ans de conception), avec un rythme passant de 5 à 20 postes/an d'ici 2028, puis 15 à 35/an jusqu'en 2040. Cependant, les délais longs (5 ans) et la lenteur de l'électrification créent des tensions avec les développeurs d'EnR, tandis que les besoins en recrutement (43 000 emplois d'ici 2030) deviennent un défi majeur.

> Le Figaro - 20/04/26

RTE, par la voix de Régis Boigegrain membre du directoire et Directeur général pôle Gestion de l'Infrastructure, annonce un programme de renouvellement massif de son réseau (23 500 km de lignes, 85 000 pylônes d'ici 2040) pour répondre à un double enjeu : le vieillissement des infrastructures (certains pylônes ont plus de 100 ans) et leur adaptation au changement climatique (dilatation des câbles due à la hausse des températures, risques d'incendie). Ce chantier, estimé à 24 Mds€, passera d'un rythme actuel de 800 km/an à 2 400 km/an d'ici 2040, nécessitant une logique industrielle (standardisation, optimisation). Un nouveau pylône "Manifeste" (31^{ème} modèle du catalogue), issu d'un appel à projets international, a été présenté le 22 avril 2026 : 200 pièces (contre 1 000 auparavant), montage en 3 jours (-40 % de temps), 80 % d'acier recyclé et béton bas carbone, fondations compactes (-30 % d'artificialisation), et impact forestier réduit (1 500-1 600 m²/km de déboisement). Pour améliorer l'acceptabilité locale, RTE propose des options de couleurs (brun, vert, gris) et un dialogue territorial. Le programme, en attente de validation gouvernementale (d'ici septembre 2026), concernera toute la France métropolitaine, avec une priorité pour le Sud-Ouest et Sud-Est (zones les plus exposées au réchauffement). Il devrait créer 100 000 emplois d'ici 2040 (8 000 à 12 000/an d'ici 2030), structurant une filière électrique nationale.

> News Tank Energies - 29/04/26

Le 21 avril 2026, la ministre déléguée au numérique, Anne Le Hénaff, a officialisé l'extension nationale du dispositif d'aide au raccordement à la fibre optique, initialement limité aux 3 000 communes des premiers lots de fermeture du cuivre d'Orange. Doté de 14,8 M€ sur 2 ans, ce forfait (400, 800 ou 1 200 € selon les travaux) s'adresse aux particuliers modestes (résidence principale) et aux TPE de moins de 10 salariés confrontés à un échec de raccordement attesté. Critiqué pour son périmètre restreint et sa complexité, le dispositif, lancé en septembre 2025, pourrait fermer avant le 31 janvier 2027 si les crédits sont épuisés. Les demandes se font en ligne via l'Agence de services et de paiement, avec une attestation d'échec de l'opérateur.

> www.banquedesterritoires.f - 22/04/26

Le Sénat a achevé le 16 avril dernier l'examen en première lecture du projet de loi-cadre sur le développement des transports, adoptant une cinquantaine d'amendements (vs 289 déposés). Le texte acte notamment le principe d'une future loi de programmation pluriannuelle pour faire face au "mur d'investissements" nécessaires à la rénovation des infrastructures de transport. Son périmètre a été élargi par amendement pour inclure les infrastructures cyclables et les petites lignes ferroviaires. En ce qui concerne les Infrastructures de recharge des véhicules électriques (IRVE), le texte prévoit que le dispositif de prise en charge des coûts de raccordement jusqu'à 75 % via le Turpe soit prolongé jusqu'en 2030, avec une extension du mécanisme de mutualisation des coûts au réseau public de distribution. Plusieurs amendements visant à identifier de nouvelles recettes ont été rejetés ou retirés (taxe additionnelle à la taxe de séjour, doublement de la taxe sur les bureaux dans certaines communes franciliennes, contribution sur la surface des entrepôts logistiques), les besoins de financement devant être traités dans la loi de programmation à venir.

> www.banquedesterritoires.fr - 20/04/26

La 3^{ème} édition de l'étude "Les chiffres de l'éclairage", publiée par l'Association Française de l'Éclairage (AFE) en partenariat avec le CEREMA, la FNCCR, l'ADEME, le SERCE, l'AITF et l'ATT, révèle une transition accélérée vers les LED en France : 48,56 % des 11,63 millions de points lumineux étaient équipés fin 2024 (+10 points en un an), avec un objectif de 100 % d'ici 2030. La consommation énergétique a chuté de 22,6 % en 2 ans (2,60 TWh en 2024, vs 3,36 TWh en 2022), représentant désormais 0,58 % de la consommation électrique nationale, grâce aux LED, à l'optimisation des durées d'éclairage et aux politiques de sobriété (54,95 % des luminaires éteints en cœur de nuit). Malgré ces progrès, des défis persistent : 50 % du parc reste à convertir, 150 000 luminaires "boules" (interdits depuis 2025) sont encore en service, et les luminaires solaires restent marginaux (0,145 %). La transition pourrait être accélérée par la fin des lampes à décharge en 2027, mais le recul des subventions (Fonds verts, CEE, etc.) pourrait la ralentir.

Consultez le communiqué de l'AFE (source : www.afe-eclairage.fr)

> Light Zoom Lumière - 28/04/26



INDUSTRIE

Le 22 avril dernier, **Emmanuel Macron** a lancé depuis l'Allier **un plan d'accélération industrielle pour 150 "grands projets stratégiques"** (71 Mds€ d'investissements, 32 000 emplois dans 63 départements), qualifiés de "*cathédrales de l'indépendance industrielle*", s'inspirant de la méthode Notre-Dame : chaîne de commandement claire, délais records et simplification drastique des procédures. Parmi ces projets figurent des **mines de lithium** (Imerys dans l'Allier, Arverne en Alsace), des **gigafactories**, des **usines de recyclage** (Carbios, Nexans), des **extensions industrielles** (KNDS, MBDA), et des **data centers**. Pour gagner du temps, l'État mise sur différents dispositifs : **un décret** du 22 avril supprimant un échelon juridique (recours directs en cour administrative d'appel, gain d'1 an), **la loi de simplification économique** (adoptée en avril), des zones d'accélération industrielle avec terrains "*clé en main*" (22 000 ha d'ici 2030), et **une priorisation des raccordements électriques** ("*premier prêt, premier servi*"). Cependant, des critiques émergent : **l'Association des Petites Villes de France (APVF) regrette un déséquilibre en faveur des grands groupes et startups** (seulement 15 % d'ETI et 35 % de PME dans les projets connus), au détriment des PME locales (70 % des emplois industriels), et dénonce une méthode centralisée ignorant les dynamiques territoriales, ainsi qu'une exemption du ZAN pour les grands projets. Malgré des progrès (délais divisés par deux depuis 2022), **les industriels soulignent des freins persistants** (études environnementales longues, contentieux). L'exécutif compte sur les derniers mois de mandat pour concrétiser ces ambitions.

> www.banquedesterritoires.fr – Le Figaro - 22/04/26 – Le Monde – 24/04/26

BATIMENT - TERTIAIRE

Dans son plan d'électrification présenté le 23 avril, le gouvernement indique vouloir étudier **une nouvelle baisse du coefficient d'énergie primaire de l'électricité, de 1,9 à 1,7** (après un premier abaissement de 2,3 à 1,9 en 2025). L'exécutif estime que le coefficient actuel pénalise les logements chauffés à l'électricité, en dégradant leur performance énergétique, et que le cadre européen autoriserait techniquement un tel abaissement, **la Directive sur l'efficacité énergétique** fixant 1,9 comme valeur par défaut tout en permettant aux États membres de s'en écarter pour des raisons nationales justifiées.

> Contexte 24 04 2026

Le **Baromètre des flexibilités de consommation d'électricité 2026** établi par RTE, Enedis, Think Smart Grids, IGNES, la SBA, le GIMELEC et ACTEE souligne **un déploiement trop lent des systèmes de gestion technique des bâtiments tertiaires** (seulement 16 % équipés en 2025, malgré le décret Bacs), alors que la flexibilité de la consommation devient essentielle pour intégrer les énergies renouvelables (notamment le solaire, dont la production fait chuter les prix en mi-journée) et éviter les pics de coût le soir (+111 % entre 18h-21h et 10h-18h en 2025). Avec une consommation résiduelle atteignant 14 GW (objectif : 16,5 GW en 2030), l'enjeu est désormais de **décaler la demande vers les heures d'abondance**, via une **réforme des heures creuses** (déplacement de 5 GW prévu d'ici 2027) et un **pilotage automatique des usages**, notamment **dans le tertiaire et la recharge des véhicules électriques**.

🔄 Consultez la **2^{ème} édition du Baromètre des flexibilités** (source : <https://assets.rte-france.com>)

> Contexte - 21/04/26 - www.pv-magazine.fr – 27/04/26

Le 21 avril 2026, **France urbaine, Ville de demain et Paris-Île-de-France Capitale Économique** ont lancé le **premier guide du "data center durable et acceptable"**, accompagné d'un **Observatoire national**, pour outiller les collectivités face aux opérateurs. Ce guide, fruit de 40 entretiens, propose une approche neutre ("*ni pour ni contre*") avec 3 indicateurs territoriaux : **l'ICE** (circularité énergétique, valorisation de la chaleur > 60°C et flexibilité électrique), **l'IPH** (pression hydrique, adaptée aux tensions locales) et **l'IEF** (efficacité foncière, compacité et réutilisation de friches). Il inclut une checklist opérationnelle pour évaluer les projets (impacts environnementaux, urbains, socio-économiques) et structurer la négociation (levier du permis de construire, PLU, doctrine territoriale comme à Aix-Marseille-Provence). L'Observatoire, hébergé par Ville de demain, organisera ateliers, colloques et échanges de bonnes pratiques pour un suivi dans la durée. L'objectif est de **rééquilibrer le dialogue entre opérateurs et décideurs publics**, en réintégrant les data centers dans une logique territoriale (SRADDET, SCOT, PLUi) pour en faire des leviers de souveraineté numérique et énergétique, tout en évitant les pièges (spéculation foncière, promesses d'emplois floues).

🔄 Consultez le **guide du Data Center durable et acceptable** (source : www.ville-demain.com)

> www.banquedesterritoires.fr – 21/04/26 - www.lemoniteur.fr – 22/04/26

Pour **limiter le développement du solaire territorial**, le gouvernement propose de **réviser de l'arrêté tarifaire S21**, en divisant par quatre la rémunération des surplus des petites centrales photovoltaïques (< 500 kWc) et en conditionnant leur soutien aux heures de prix positifs (513 heures de tarifs négatifs en 2025). Il prévoit également de publier **un décret sur l'autoconsommation collective (ACC)** imposant aux promoteurs de consommer toute leur production, sans possibilité d'injection a posteriori. Ces mesures, vivement critiquées par **Enerplan** et la **FNCCR** qui les jugent irréalistes (nécessité de surveiller en temps réel les prix) et dévastatrices pour le solaire local (notamment portées par les collectivités), visent à éviter des arbitrages abusifs, au risque d'étouffer les petits projets. **Richard Loyen, Délégué général d'Enerplan** propose plutôt de **soutenir le stockage** (baisse de TVA, PTZ), tandis que **Dominique Ramard, Vice-Président de la FNCCR** dénonce une mesure inapplicable pour certains sites, dont la production dépend d'une activité imprévisible. De leurs côtés, **l'Association Française Indépendante de l'Électricité et du Gaz (AFIEG)** et **l'Association Nationale des Opérateurs Détaillants (ANODE)** appellent à **réformer le cadre de l'autoconsommation collective (ACC)**, afin d'éviter les effets d'aubaine et les arbitrages a posteriori entre autoconsommation et injection sur le marché, qui pénalisent les fournisseurs responsables d'équilibre. Elles proposent des ajustements pour sécuriser un cadre équitable, évitant les déséquilibres entre acteurs et garantissant un développement durable de l'ACC, tout en préservant le bon fonctionnement du marché.

> Contexte – 27/04/26 - www.lagazettedescommunes.com – 24/04/26 www.lemoniteur.fr – 27/04/26 - www.actu-environnement.com – 22/04/26

En bref __

- Dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), **un arrêté** du 27 avril, modifie les fiches d'opérations standardisées relatives aux **pompes à chaleur air/eau, eau/eau**.

.../...



- À partir du 1^{er} mai 2026, un **arrêté** étend l'application de la **RE 2020** à 13 nouvelles typologies de **bâtiments neufs (tertiaires spécifiques et industriels/artisanaux)**, en fixant leurs modalités de calcul énergétique et environnemental, et en les soumettant à des attestations de conformité.
- Une trentaine d'organisations (Ademe, FNCCR/Actee, Banque des Territoires, Cerema, Capeb, etc.) ont publié un **manifeste** exhortant les nouveaux maires à **faire de la rénovation énergétique des bâtiments publics** (75 % des dépenses énergétiques des collectivités, soit 10 % de leur budget), une priorité dès le début de leur mandat.

> [Le Moniteur - 29/04/26 - www.banquedesterritoires.fr](#) - [17/04/26 - www.lagazettedescommunes.com](#) - [20/04/26](#)

POLITIQUE ÉNERGIE CLIMAT / ÉCONOMIE

Face à la **hausse des prix des matières premières** liée au conflit au Moyen-Orient, **le Premier ministre, Sébastien Lecornu** a signé le 24 avril 2026 **une circulaire** abrogeant celle de 2022, pour rappeler aux acheteurs publics les marges de manœuvre disponibles dans l'exécution des contrats de commande publique : obligation de prévoir des prix révisibles, possibilité de modifier les clauses financières pour circonstances imprévisibles, recours à la théorie de l'imprévision pour indemniser les titulaires subissant des pertes anormales, ou résiliation amiable en cas de désaccord. Bien que très similaire au texte de 2022, la circulaire comporte une différence notable : elle ne prévoit plus la possibilité de **geler les pénalités contractuelles**, au grand dam des professionnels du secteur, comme la **FNTP**.

🔗 Consultez la [circulaire 6529/SG du 214/04/2026](#) (source : [www.legifrance.gouv.fr](#))

> [Contexte 29/04/26 - Le Moniteur 28/04/26](#)

Syntec-Ingénierie tire la sonnette d'alarme face à une **chute historique de la commande publique d'ingénierie de 15 % en valeur** (-27 % pour le bâtiment) entre 2024 et 2025, un recul sans précédent lors des fins de cycles précédents. La fédération plaide pour une meilleure anticipation des investissements publics : entretien régulier du patrimoine pour éviter des coûts d'urgence plus élevés, programmation pluriannuelle des infrastructures et priorisation des investissements rentables comme la rénovation énergétique, malgré un contexte financier tendu pour les collectivités locales.

> [www.lagazettedescommunes.com - 23/04/26](#)

UE/FR - Au premier trimestre, **les ventes de véhicules utilitaires électriques neufs** ont fortement progressé dans l'Union européenne (+42 % pour les fourgons, +40 % pour les camions, +36 % pour les bus), dans un marché global en hausse, mais le diesel demeure largement dominant avec 80 % des fourgons, 92 % des camions et 65 % des bus. Dans le cadre du plan « Électrifions la France ! », le gouvernement a annoncé plusieurs mesures pour **accélérer l'électrification des flottes professionnelles, allant de la camionnette au poids lourd** : renforcement des aides à l'achat, engagement à électrifier le parc de l'État dès 2027, et déploiement de 8 000 bornes de recharge sur 560 aires du réseau routier national. Malgré des progrès (les camionnettes électriques sont passées de 3 à 10 % entre 2023 et 2026), des freins importants persistent, notamment un **surcoût d'acquisition de 50 à 70 %** par rapport aux véhicules thermiques et **une infrastructure de recharge encore insuffisante**, surtout pour les poids lourds qui ne représentent que 2 % des immatriculations neuves. Les acteurs du secteur soulignent que l'enjeu est autant industriel qu'environnemental, et insistent sur la **nécessité de déployer les bornes également sur les sites des transporteurs et logisticiens**, à l'image d'Amazon qui opère déjà plus de 1 500 véhicules électriques en France.

> [www.latribune.fr - 27/04/26](#)

En bref __

- **L'Union Française de l'Électricité (UFE)** encourage les élus locaux à se positionner comme **chefs de file de l'électrification de leur territoire**, à travers un **guide** rédigé à leur attention.
- **La CRE** lance une **consultation publique** relative aux **prestations annexes des gestionnaires de réseau de distribution d'électricité**. Date limite de réponse à la consultation : 18/05/2026.

> [News Tank Energies - 22/04/26 - www.lagazettedescommunes.com](#) - [28/04/26](#)

NOMINATION

UE - Céline Gauer, succède à la Danoise **Ditte Juul Jørgensen** en tant que Directrice générale de la **Direction de l'Énergie (DG Ener) de la Commission européenne**.

> [News Tank Energie - 28/04/26 - Contexte - 29/04/26](#)

